



Le Courrier de la Marche Mondiale des Femmes contre les Violences et la Pauvreté
N° 217 - 6 février 2012

Bonjour, voici quelques textes, rendez-vous et communiqués concernant les droits des femmes, en espérant qu'ils vous seront utiles. Ceci est un bulletin de collecte d'informations, ce qui veut dire que nous ne sommes pas obligatoirement d'accord avec tout ce qui est écrit (sauf pour les communiqués signés Marche mondiale des Femmes).

Si vous recevez ces informations plusieurs fois (attention, vérifiez que l'expéditeur est bien directement la Marche) ou si vous ne voulez plus les recevoir, répondez à ce mail. Faites passer à vos réseaux et ami-es.

Site : <http://www.mmf-france.fr>

SOMMAIRE

- 1 - Rassemblement pour Sakine, Fidan et Leyla - 11 février - Page 1
- 2 - Encore eux ! Nous ne les laisserons pas remettre en cause le droit à l'IVG ! - Collectif Tenon
- 3 - One Billion Rising : Où vous lèverez-vous le 14 février ? - Page 2
- 4 - A propos de l'assassinat de Chokri Belaïd en Tunisie - Communiqué commun - Page 2
- 5 - Que la Turquie cesse de harceler Pinar Selek - Le Monde 30 janvier - Page 3
- 6 - Tunisie - La situation des femmes aujourd'hui - Interview Sophie Bessis - Nawaat - Page 4
- 7 - Belgique : Appel de féministes belges contre le Pacte budgétaire - Page 7
- 8 - Grèce : seul espoir : la solidarité active et résister toutes ensemble ! - Sonia Mitralias - Page 8
- 9 - La pilule dure à avaler - ANCIC - Page 11
- 10 - Pilules, pas de panique : il faut le redire ! - MFPP - Page 12
- 11 - Un accord qui oublie l'égalité femmes - hommes - Christiane Marty, Pierre Khalfa, Julie Muret, Maya Surduts - Page 12
- 12 - Les parlementaires interpellés au sujet d'une directive discriminatoire et sexiste de la FIFA - LIDF - la CLEF - Femmes Solidaires - Page 13
- 13 - La vie sexuelle et affective des personnes handicapées doit se faire dans la dignité - FDFA - La CLEF - Page 14
- 14 - Drame de Port Royal : pour les conditions d'un exercice serein - SYNGOF/Avenir Hospitalier
- 15 - Sciences-Po Bordeaux : huit étudiants convoqués par la direction pour sexisme - Nathalie Brafman - Page 15
- 16 - Parisiennes: vous pouvez porter un pantalon (enfin !) - Les Désobeissantes - Page 16
- 17 - Débat autour du livre « Un siècle de travail des femmes en France » - Margaret Maruani - 7 février
- 18 - Journées Intersyndicales Femmes - 25 et 26 mars - Page 17
- 19 - « Entrepreneuriat des femmes africaines dans le contexte international » - CADE - ENDA-Tiers-Monde - AFIC-Coparents Diaspora - Paris -13 février - Page 17

MOBILISATIONS

1 - Rassemblement pour Sakine, Fidan et Leyla - Solidarité Femmes Kurdes - 11 février

En solidarité avec les 3 militantes kurdes assassinées, nous vous invitons à vous rassembler, le lundi 11 février à 18h30, devant le 147 rue la Fayette, Métro Gare du Nord, lieu du triple assassinat de nos trois amies, Sakine Cansiz, Fidan Dogan et Leyla Saylemez.

2 - Nous ne les laisserons pas remettre en cause le droit à l'IVG ! - Collectif Tenon

L'extrême-droite catholique continue ses nuisances contre le droit à l'IVG. SOS tout-petits a établi son programme de propagande pour l'année et reviennent le 9 février à proximité de l'hôpital

Tenon pour tenter, comme d'habitude, d'intimider la population et les hospitaliers. Malgré nos interpellations au ministère de l'intérieur et à la préfecture de police restées sans réponse, et l'appui que nous avons reçu de nombreux élus de l'arrondissement et de Paris, les intégristes s'installent, toujours protégés par la police, une fois par mois. Devant le silence du ministère de l'intérieur, le collectif a demandé une audience au cabinet du ministre.

Nous ne céderons pas à la pression de cette extrême droite. Nous continuerons à affirmer que les femmes ont le droit de choisir d'avoir un enfant ou non et à dire : un CIVG dans chaque hôpital ; L'hôpital public au service de la population ; Abrogation de la loi Bachelot.

Signez la pétition pour que ces intégristes arrêtent définitivement leurs provocations aux portes de l'hôpital.

3 - One Billion Rising : Où vous lèverez-vous le 14 février ?

Jeudi 14 février prochain, partout dans le monde, des dizaines de milliers de femmes et d'hommes se lèveront contre les violences faites aux femmes. Les violences sexistes et sexuelles touchent, selon l'ONU, une femme sur trois dans le monde. Elles constituent l'un des principaux freins au progrès et à l'égalité entre les sexes.

Pour demander la fin des violences envers les femmes, Eve Ensler, auteure des Monologues du Vagin, vous appelle à vous lever et à danser le 14 février 2013. A Paris, nous nous donnons RDV à Beaubourg, au Panthéon, au Trocadéro et à Stalingrad. En France, plus de 30 villes se lèveront dans de nombreux départements ! Et vous ?

Le 14 février, levez-vous contre les violences ! Retrouvez les lieux de RDV et inscrivez-vous dans votre ville ; Diffusez l'information autour de vous sur Twitter et Facebook>

<http://1billionrisingfrance.wordpress.com/2013/02/03/ou-vous-leverez-vous-le-14-fevrier/>

INTERNATIONAL

4 - A propos de l'assassinat de Chokri Belaïd en Tunisie - Communiqué commun

Nous, organisations signataires engagées dans les préparatifs du Forum Social Mondial qui se tiendra en Mars 2013 à Tunis, sommes consternées et révoltées par l'assassinat de Chokri Belaid, leader politique qui a consacré sa vie à lutter pour la démocratie, la liberté et la justice sociale. Nous exprimons nos condoléances à la famille du défunt, à ses compagnons de lutte, aux démocrates tunisiens, à ses amis, au peuple tunisien pour la perte d'un homme qui n'a eu cesse de les défendre.

Ce crime odieux intervient après deux années du déclenchement des révolutions en Tunisie et dans la région, et à moins de 2 mois de la tenue du FSM 2013 à Tunis.

Cet assassinat vise à faire taire ceux et celles qui luttent pour la dignité, la liberté et la justice sociale, il vise à créer un climat de peur et de haine et faire basculer la Tunisie dans la violence.

Un tel acte ne pourra enrayer ni arrêter le processus engagé par les démocrates tunisiens avec qui nous sommes solidaires. Nous sommes convaincus que les forces démocratiques tunisiennes sauront garder la forte et inébranlable conviction et choix de la résolution pacifique des conflits pour parfaire leur processus démocratique.

Nous appelons les autorités tunisiennes à diligenter d'urgence une enquête impartiale pour déterminer les auteurs de cet assassinat et de tout mettre en œuvre pour que cet acte ne reste pas impuni et ne se reproduise plus. Nous sommes plus que jamais convaincus de la nécessité d'une mobilisation internationale pour la réussite du FSM 2013 pour en faire un moment fort de soutien au processus démocratique en Tunisie.

La MMF est signataire ainsi que de nombreuses organisations engagées dans les préparatifs du Forum Social Mondial de Tunis en mars 2013

5 - Que la Turquie cesse de harceler Pinar Selek - Le Monde 30 janvier - Par Michael Burawoy, Pekka Sulkunen, Didier Vrancken

Comme beaucoup de sociologues à travers le monde, Pinar Selek a choisi de travailler sur et avec ceux que la société opprime. Spécialiste de l'exclusion, chercheuse engagée, militante féministe et pacifiste, elle s'est activement mobilisée pour la reconnaissance et les droits des personnes auprès desquelles elle enquête (les enfants des rues, les transgenres, les femmes, les Kurdes). En juillet 1998, la police turque l'arrête et exige d'elle les noms de la soixantaine de militants kurdes qu'elle a récemment interviewés dans le cadre d'un projet d'histoire orale de la guerre au Kurdistan. Pinar ne donnera pas ces noms. La raison de ce refus est simple. Elle ne veut pas bafouer l'une des règles fondamentales de la déontologie scientifique des sociologues : le respect de l'anonymat des enquêtés. Pour ne pas trahir la confiance de ceux qui ont accepté de répondre à ses questions, pour ne pas être celle qui les mettra en danger, elle va durant sept jours endurer la torture : coups, électrocutions, torture par suspension dite du "crochet palestinien", etc.

Le procureur de la Cour de Sûreté de l'État l'accuse alors d'être membre du PKK, puis - quelques semaines plus tard - d'être responsable d'un attentat qui n'existe pas : l'explosion du 19 juillet 1998 sur le Marché aux épices d'Istanbul, dont les experts ont très tôt établi qu'elle fut causée par une fuite de gaz. Qu'importe pour la justice turque, qui maintient l'accusation et s'acharnera sur Pinar Selek pendant quinze ans. Libérée en 2000, après deux ans et demi d'emprisonnement, Pinar est acquittée par le tribunal en 2006, en 2008 et en 2011. Mais l'innocence prouvée est immédiatement contestée par le pouvoir turc. Le procureur - qui requiert au nom de l'État - fait appel de chaque acquittement.

On aurait pu penser que l'acmé de cet acharnement politique et judiciaire avait été atteint le 22 novembre 2012. La 12e cour criminelle d'Istanbul, qui avait par trois fois acquitté Pinar, annula ce jour-là son propre arrêt d'acquittement du 9 février 2011 pour vice de forme. C'était un revirement incompréhensible (même s'il est vrai que le président titulaire du tribunal n'avait pas siégé, étant en congé maladie...). Mais surtout, c'était une décision infondée en droit puisque la 12e cour s'est ainsi substituée à la Cour suprême. Qu'importe, encore une fois, pour l'appareil judiciaire turc. Lors de l'audience suivante du 13 décembre les mêmes chefs d'inculpation ont été repris à l'encontre de Pinar Selek, et la même peine requise : la perpétuité ; pour un attentat qui n'a jamais existé ! On attendait donc beaucoup de l'audience de ce jeudi 24 janvier 2013, qui aurait pu être le dernier chapitre d'une persécution qui dure depuis quinze ans. On attendait le retour au respect de la procédure pénale, le retour au droit à un procès juste et équitable, le retour à la vérité de l'innocence jusque-là scandaleusement déniée par les procureurs de l'État turc, le retour à une vie normale pour Pinar, auprès des siens, au bord du Bosphore.

Mais la Cour en a décidé autrement : par deux voix contre une - le président titulaire, empêché en novembre, siégeant de nouveau - elle a condamné Pinar Selek à la prison à vie, dont 36 ans de période de sûreté, et a délivré un mandat d'arrêt à son encontre. De fait, puisqu'il ne fait aucun doute que la France - où Pinar vit aujourd'hui - protégera cette chercheuse, il s'agit d'une condamnation à l'exil et au danger perpétuel d'être rattrapée par un système arbitraire et violent. Pinar Selek n'est pas la seule à avoir payé très cher sa volonté de comprendre les mécanismes de l'exclusion de ceux qui sont désignés comme des "minorités" au sein de la société turque, à avoir voulu faire connaître la situation de ces populations, à s'être engagée auprès d'elles. On ne compte plus les chercheurs, les journalistes, les avocats, les écrivains intimidés et poursuivis pour des faits semblables, et plusieurs dizaines d'entre eux croupissent aujourd'hui en prison. Son cas est néanmoins emblématique et on pourrait bien s'en faire une analyse sociologique. Une fraction dominante au sein de l'Etat turc et exerçant de fortes pressions sur l'appareil judiciaire - conservateurs kémalistes et ultranationalistes opportunément réconciliés - ne peut accepter la faute originelle de Pinar : celle d'une jeune femme turque, qui plus est issue d'une famille aisée,

s'intéressant scientifiquement et en toute indépendance intellectuelle au sort des plus déshérités, des minorités sexuelles les plus stigmatisées, et à la question kurde.

Mais il est un moment où l'objectivation et la distanciation, continûment nécessaires, ne suffisent plus. Les collègues de Pinar à l'Université de Strasbourg, les sociologues en France, en Europe et au niveau mondial, et la communauté scientifique internationale n'acceptent pas que l'on condamne Pinar Selek pour crime de sociologie. Aussi, nous appelons à la constitution dans les différentes universités et centres de recherche de comités "Pinar Selek pour la liberté de la recherche", afin d'obtenir de la Turquie qu'elle mette fin à cette mascarade judiciaire et établisse clairement, comme l'a déjà fait sa justice par trois fois, l'innocence de cette chercheuse. C'est un combat pour Pinar, c'est un combat pour la liberté de recherche garantie par l'article 19 de la Déclaration universelle des droits de l'homme.

Michael Burawoy, président de l'Association internationale de sociologie (AIS/ISA) ; Pekka Sulkunen, président de l'Association européenne de sociologie (ESA) ; Didier Vrancken, président de l'Association internationale des sociologues de langue française (AISLF) ; Didier Demazière, président de l'Association française de sociologie, et l'ensemble du Comité exécutif de l'AFS ; Laurent Willemez, président de l'Association des sociologues enseignant-e-s du supérieur (ASES) ; Olivier Martin, président de la Section "Sociologie, démographie" du Conseil national des universités (CNU) ; Philippe Coulangeon, président de la Section "Sociologie et sciences du droit" du Comité national de la recherche scientifique (CNRS) ; Christophe Jaffrelot, président de la Section "Politique, pouvoir, organisation" du Comité national de la recherche scientifique (CNRS) ; Michel Wieviorka, administrateur de la Fondation Maison des sciences de l'homme (FMSH) et ancien président de l'Association internationale de sociologie (2006-2010) ; Les membres du Comité de soutien à Pinar Selek à l'Université de Strasbourg

6 - Tunisie - La situation des femmes aujourd'hui - Interview Sophie Bessis - Nawaat

Historienne, journaliste, chercheuse à l'IRIS, secrétaire générale adjointe de la FIDH, Sophie Bessis pose un œil multidisciplinaire sur la situation de la Tunisie. Alors que la rédaction de la Constitution est en cours et que la situation autour des Droits des femmes est incertaine, elle a accepté de répondre aux questions de Nawaat sur la situation des femmes en Tunisie.

Nawaat : Comment jugez-vous la situation des femmes en Tunisie aujourd'hui ?

Sophie Bessis : Je pense que les femmes tunisiennes sont aujourd'hui à un tournant, dans la mesure où elles sont dans une situation tout à fait unique dans le monde arabe : la législation de la famille est la plus avancée du monde arabe, les Tunisiennes ont bénéficié d'avancées considérables et de beaucoup d'acquis au cours des cinquante cinq premières années de l'indépendance... Aujourd'hui il s'agit donc de savoir si, en Tunisie, le projet de société va changer, si on va revenir en arrière sur ces acquis, si on va revenir en arrière sur le Code du Statut Personnel ou si, au contraire, les femmes tunisiennes vont continuer à avancer sur le chemin de leur émancipation.

Nawaat : Les femmes tunisiennes ont été aussi présentes que les hommes lors de la Révolution. La mise en place de la loi sur la parité quant aux listes électorales a-t-elle permis de continuer dans cette perspective égalitaire ?

Sophie Bessis : L'institution de la parité à la proportionnelle sur les listes électorales, votée par la Haute Instance pour la réalisation des objectifs de la révolution, a été une innovation très intéressante. Nous nous sommes retrouvés avec une parité d'alternance obligatoire, qui, si elle n'était pas respectée par les listes entraînait l'annulation des listes. C'était un pas extrêmement important. Malheureusement le vieux machisme aidant, il n'y a eu que 7% des 1500 listes avec des femmes à leur tête.

Ce qui fait que la parité n'a pas donné les espoirs que l'on avait mis en elle, dans la mesure où le vote ayant été très fragmenté, dans la plupart des cas seules les têtes de listes ont été élues. Et avec seulement 7 % de femmes tête de liste on s'est logiquement retrouvé avec une Assemblée Nationale où les femmes ne comptent que 23% des membres de l'ANC. C'est un chiffre non

négligeable au regard de la moyenne mondiale, mais au regard des espoirs que l'on avait mis dans la parité en Tunisie, c'est une grande déception. Cela montre, avec d'autres signaux, que la Tunisie dans la période actuelle, n'est pas dans une trajectoire de progrès.

Le gouvernement actuel compte très peu de femmes et comme d'habitude la femme est Ministre de la femme. Il n'y a pas de poste ministériel important dévolu aux femmes, c'est un gouvernement extrêmement masculin et les grandes institutions du pays sont, elles aussi, très masculines. Au vu de la qualité et la quantité de la participation des femmes à la Révolution, nous n'avons pas avancé suffisamment vite au cours des derniers mois.

Nawaat : Est-ce que vous pensez que d'autres mécanismes auraient dû être mis en place ? Faire plus de la discrimination positive par exemple ?

Sophie Bessis : Il aurait peut-être fallu demander la parité des têtes de listes. Il n'y a que le PDM qui a instauré cette parité. Aucun autre parti n'a fait un effort pour aller vers la parité, pas plus les partis qui se disent modernistes, que les partis d'extrême gauche.

La question de quota se pose dans tous les domaines. Il y a eu plusieurs études du Programme des Nations Unies pour le Développement par exemple, qui montrent que dans le monde entier et particulièrement dans le monde arabe, si on laisse aller les tendances actuelles on arriverait à la parité dans les responsabilités et dans la gestion de la chose publique dans ... quelques siècles ! Évidemment en soi les quotas peuvent paraître regrettables, mais je crois qu'il faut donner un coup de pouce pour que les femmes puissent assumer les charges à égalité avec les hommes.

Nawaat : Vous parlez de coup de pouce ...

Sophie Bessis : De coup de pouce en terme de quota, de discrimination positive comme on dit, bien que je n'aime pas ce mot. C'est une mauvaise adaptation du terme américain "Affirmative action". Je préfère une traduction littérale avec le terme "Action affirmative". Il faut aujourd'hui aller dans ce sens. Nous sommes dans une période très incertaine, une période de crise économique, où les femmes sont les premières victimes de cette crise, où elles sont en état de précarisation plus grande que les hommes, où la féminisation de la pauvreté est une réalité, où il y a des forces conservatrices qui veulent cantonner les femmes à la sphère domestique, ou en tout cas réduire leur activité professionnelle. Cette conjoncture est très inquiétante pour les femmes.

Nawaat : Pensez-vous que les lois en matière d'égalité, par exemple, doivent précéder la réalité sociale ou doit-on attendre que la société change pour légiférer ?

Sophie Bessis : Les deux sont liés. En fait la tactique de l'attente est l'éternel argument masculin : "ce n'est pas le moment..." Il faut d'abord observer le fonctionnement de la société, le fonctionnement de la classe politique, le fonctionnement syndical... qui dissuadent souvent les femmes de se présenter. Il n'y a eu aucune évolution, ou presque, dans le partage des tâches domestiques. Si les réunions politiques ont lieu à 20h qui va garder les enfants ? S'il n'y a pas de crèche, si l'Etat se désintéresse de l'éducation préscolaire, est-ce que les hommes vont le faire ? Non, ce sont les femmes ! Donc quand on dit que les femmes ne s'engagent pas il faut prendre tout cela en considération. On oublie trop souvent qu'il y a cette fameuse double journée pour les femmes : la journée professionnelle et la journée domestique et que donc il n'y a pas de place pour autre chose. Ce n'est pas que les femmes ne veulent pas se présenter ! C'est qu'elles ne peuvent pas ! Il faut que l'Etat fasse un effort dans le domaine de l'éducation préscolaire, dans le domaine de la garde des enfants, dans le domaine de la garde des personnes âgées, car tout ce qui est du ressort domestique tombe sur les épaules des femmes. Que les partis politiques, que les syndicats, que les sphères de l'activisme politique tiennent comptent des tâches des femmes ! La façon dont fonctionne la société fait que les femmes ne peuvent pas participer à certaines activités et cela me révolte d'entendre dire par la suite que les femmes ne veulent pas, alors qu'en réalité elles ne peuvent pas !

Nawaat : Est-ce que les femmes élues à l'ANC doivent être la voix des femmes dans l'hémicycle ?

Sophie Bessis : Vous devez savoir qu'il y a un intergroupe Femme qui vient de se créer au sein de l'ANC, ce qui est une initiative intéressante. Il faut maintenant voir ce qui va en sortir. Il faut savoir que même si il y a des divergences politiques entre les femmes il peut y avoir des actions communes pour la défense des Droits des femmes. Toutefois les femmes députées ne sont pas un objet extérieur à la société, elles font parties de la société et donc il y a des femmes progressistes comme des femmes conservatrices, des femmes de droite comme des femmes de gauche... et évidemment elles ne vont pas défendre le même projet de société. Les idées conservatrices sont également très présentes dans le milieu féminin. Toutes les femmes tunisiennes ne sont pas des activistes pour l'égalité des droits. La société tunisienne est travaillée par le conservatisme et donc les femmes tunisiennes le sont aussi.

Malgré cela, je pense que depuis plus de deux générations, les femmes tunisiennes ont bénéficié de certains acquis. Je pense que quelque soit l'influence du conservatisme, elles ne sont pas prêtes à abandonner leur acquis principaux. Les minorités extrémistes ont aujourd'hui une audience qui va bien au delà de leur importance dans la société. Même dans les milieux conservateurs, je vois mal la majorité des femmes accepter une régression à tous les niveaux.

Il va y avoir, dans la rédaction de la Constitution, des divergences politiques et idéologiques sur l'introduction de la norme religieuse par exemple, mais il peut y avoir des lieux de convergence entre les femmes d'horizons politiques différents, pour défendre un certain nombre d'acquis.

Nawaat : Est-ce que se sont les associations qui doivent être actrices pour faire entendre les revendications des femmes selon vous ?

Sophie Bessis : La société civile a un rôle important avec les associations. Elles doivent pousser la classe politique, dénoncer un certain nombre de choses. Regardez le travail accompli sur le monitoring des médias, un monitoring qui montre à quel point les médias restent misogynes. Ce travail a été fait par le milieu associatif.

Il y a un travail de plaidoyer incroyable. Les associations ont un rôle à jouer. Les femmes doivent investir la sphère politique et travailler à l'intérieur de cette sphère pour la faire évoluer et changer. Le champ politique reste très masculin partout, il est difficile pour les femmes d'y entrer. Petit à petit il faut essayer d'aller vers la parité pour que les femmes accèdent à la décision politique, qu'elles ne soient pas que les troupes, les militantes.

Nawaat : On voit que la société civile est mobilisée. Des recommandations quant aux Droits des femmes ont été déposées au Président de l'ANC, par REMDH, l'ATFD et le Collectif 95. C'est important ce type d'action ?

Sophie Bessis : Je pense que le travail de la société civile c'est d'alerter les autorités, et, entre autre, le Président de l'ANC, car c'est lui qui préside la rédaction de la Constitution. La pression doit continuer pour que l'on n'oublie pas l'importance de ces droits. On est très loin de l'égalité des sexes en Tunisie, donc je crois qu'il faut continuer à travailler et être vigilant sur la rédaction de la Constitution.

Nawaat : On a tendance à parler des femmes députées comme des femmes alibis en politique, qu'en pensez-vous ?

Sophie Bessis : Bien sûr qu'il y a des femmes alibis : puisque la loi était paritaire il fallait des listes paritaires. Donc on a un peu bourré les listes. Mais toutes les femmes ne sont pas des femmes alibis et je crois que ce qui est important c'est qu'en étant à l'ANC, elles vont apprendre le métier politique. A mon avis quelque soit le parti politique il est important que les femmes accèdent à des rôles politiques, même si elles sont alibis. Elles ne le seront pas toujours. Après tout elles ne sont pas seulement des "idiotes utiles" comme beaucoup le disent !

Nawaat : Vous avez qualifié la situation actuelle de la Tunisie en parlant de tournant. Quelle est selon vous la prochaine échéance qui indiquera le sens vers lequel nous nous dirigeons ?

Sophie Bessis : Nous sommes à un tournant car nous sommes à l'étape de la rédaction de la

Constitution, ce qui est une étape importante. La Constitution c'est la loi fondamentale d'un pays, le texte dans lequel sont inscrits les principes qui gouvernent une société et en générale une Constitution est faire pour le long terme. C'est la prochaine échéance, et c'est bien pourquoi les organisations de la société civile, en particulier, demandent la constitutionnalisation de l'égalité des sexes. C'est une revendication fondamentale. L'égalité des sexes doit devenir un principe fondamental, non révisable et non amendable.

Le deuxième point important concerne les Droits humains en générale et ceux des femmes en particulier. Il s'agit de la disposition de 1959 selon laquelle les conventions internationales sont supérieures aux lois nationales. Cette disposition doit être reconduite dans la prochaine Constitution. Il ne faut pas de recul en la matière. Il faudra aussi observer ce qui est fait pour les droits économiques et sociaux, dont on parle trop peu souvent, alors que ceux des femmes, en particulier, sont très souvent bafoués.

7 - Belgique : Appel de féministes belges contre le Pacte budgétaire

Monsieur le Président du Parlement Wallon, Madame la Présidente du Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale, , Monsieur le Président du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, , Madame la Présidente du Sénat et Monsieur le Président de la Chambre des Représentants, , Mesdames et Messieurs les Parlementaires,

Le Traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance (TSCG) de la zone euro, dit Pacte budgétaire, est entré en vigueur le 1er janvier 2013 puisqu'il avait été ratifié à cette date par 12 des 15 pays de la zone euro. La Belgique fait partie des États ne l'ayant pas encore ratifié, qui peuvent encore s'y opposer.

Ce Traité implique l'inscription de la Règle d'or, qui engage les États à avoir des comptes publics en équilibre ou en excédent sur l'ensemble d'un cycle économique, dans la Constitution ou dans un texte de loi de chaque pays. Ce pacte, en durcissant encore les règles qui encadrent les budgets publics des États, franchit une étape majeure dans l'imposition d'une austérité permanente. Or déjà, les plans d'austérité appliqués dans les pays européens ont des conséquences très négatives sur les populations et, en touchant plus durement les plus précaires, accroissent encore les inégalités.

L'austérité est non seulement inacceptable sur le plan social, mais elle ne permet pas de sortir de la crise : les revenus des ménages stagnent ou baissent comme donc leur consommation ; de même les investissements des entreprises ; l'activité économique ralentit entraînant une baisse des recettes fiscales, d'où des difficultés supplémentaires pour diminuer le déficit public, à l'opposé du but visé. Les États empruntent alors aux marchés financiers, ce qui accroît l'endettement et sert de prétexte à ces marchés pour exiger un nouveau tour de vis. Cette situation n'a rien d'inéluctable, elle est le résultat des choix politiques qui ont été faits pour la construction néolibérale de l'Europe : la règle qui oblige les États à se financer auprès des marchés financiers, ce qui leur offre une rente sur un plateau et un pouvoir exorbitant, peut et doit être changée.

En outre, le Pacte budgétaire instaure un contrôle préalable des budgets publics par la Commission européenne, ainsi que des sanctions en cas de non-respect des règles. Loin de remettre en cause le diktat de la finance, les nouvelles normes ont pour objet de « rassurer les marchés financiers ». Le Pacte parachève ainsi la construction néolibérale de l'Europe, constitue une menace pour la démocratie et pour les droits des populations. Son application en Belgique aboutirait à une régression sociale sans précédent.

Comme de nombreuses analyses le soulignent (1), même si toutes les couches populaires sont concernées, les femmes subissent plus durement les mesures d'austérité, faites de coupes dans les services publics et la protection sociale, des mesures qui viennent s'ajouter à un accroissement des difficultés qu'elles rencontrent sur le marché de l'emploi.

En effet, parce qu'elles forment la grande majorité des précaires, qu'elles sont plus souvent au chômage et en sous-emploi, elles sont particulièrement touchées par les coupes en sécurité sociale. Les restrictions des droits au chômage sont les plus dures pour les cohabitantes (en majorité des femmes) que ce soit en termes de dégressivité des allocations de chômage ou de limitation des allocations d'insertion professionnelle (anciennement « allocations d'attente »). De plus, la dégressivité accrue des allocations pousse les chômeurs et les chômeuses à accepter n'importe quel emploi, ce qui est particulièrement vrai pour les femmes qui étaient déjà orientées vers les emplois les plus précaires (titres-services, grande distribution, soins aux personnes, etc.). Le durcissement des conditions d'accès aux prépensions ou au chômage avec complément d'entreprise les en écarte encore davantage, elles qui étaient déjà peu concernées par les différents aménagements de fin de carrière étant donné leurs parcours professionnels hachurés (beaucoup doivent en effet réduire ou interrompre leur carrière pour assumer des responsabilités familiales) et la compression des temps de travail à temps partiel.

De plus, comme elles portent encore principalement la charge des familles, elles sont les premières usagères des services publics et les principales allocataires des prestations sociales et familiales. Du fait de leur recul et du démantèlement progressif de l'État social, les femmes sont contraintes d'assurer tout ce qui n'est plus pris en charge par la collectivité ; leur travail (invisible) dans la sphère privée augmente, leur rôle traditionnel dans la famille s'en trouve renforcé, au détriment de leur travail rémunéré, de leur autonomie, voire de leur santé. Les femmes sont également les premières touchées par les réductions des dépenses dans le secteur public, et notamment dans le secteur des soins de santé, non seulement comme bénéficiaires, mais aussi comme travailleuses de ces secteurs (conditions de travail, de rythme imposé, de stress, etc.).

Alors que des investissements publics massifs sont indispensables en matière de protection sociale, de services publics et d'emploi pour répondre aux besoins sociaux et environnementaux et réduire les inégalités, le Pacte budgétaire impose une restriction durable des finances publiques et interdit concrètement toute évolution vers le progrès social.

Alors que les inégalités entre les femmes et les hommes sont plus que jamais inacceptables, il est urgent de créer en suffisance des places d'accueil pour les enfants et des services d'aide aux personnes dépendantes, de renforcer les services sociaux et de santé en personnels et en moyens. Or ce Pacte, en rendant impossibles ces politiques et en pérennisant l'austérité, aggrave les inégalités entre les sexes.

A l'instar des féministes françaises ayant lancé un appel contre le Pacte budgétaire (<http://www.petitionpublique.fr/Peti...>), nous refusons ce Pacte qui condamne l'avenir, sacrifie la démocratie et le bien-être des populations à la satisfaction des exigences des marchés financiers.

Dans une perspective féministe, nous appelons à la construction et à la prise en compte de résistances et d'alternatives à l'austérité en Belgique et en Europe, et nous appelons à ne pas donner votre assentiment à ce pacte.

8 - Grèce : Le seul espoir : la solidarité active et résister toutes ensemble ! - Sonia Mitralias

En Grèce, nous femmes sommes en train de subir une régression historique sans précédent de nos droits et de notre vie quotidienne. Et voilà tout de suite en quoi se résume cette vie quotidienne dans la Grèce au temps de la Troïka : extrême insécurité et misère, répression et dépendances, violences, exclusion de l'accès aux soins et... désespoir ! Désespoir parce que la Troïka et ces serviteurs locaux persistent, sadiquement, encore et encore, avec cette politique catastrophique et improductive qui a déjà démoli l'État Providence en moins de trois ans, a fait exploser l'économie, a provoqué la récession, le chômage de masse...

Les chiffres de la dette sont impitoyables : la dette publique était de 299 milliards de dollars en 2009, soit 129,3 % du PIB avant les accords avec la Troïka. L'an 2011, selon les chiffres du

gouvernement, elle a dépassé les 368 milliards, 169 % du PIB et, selon certaines estimations, elle pourrait dépasser les 200 % en l'an 2020... Comment ne pas désespérer, quand l'écrasante majorité de la population, hommes et femmes réunies, subissent les effets désastreux de ces politiques, qui ne résolvent pas la dette et nous enfoncent dans la crise humanitaire, dans le chaos, de plus en plus, de plus en plus et tout ça...pour rien !

La vie des femmes dans cette Grèce gouvernée par la Troïka. Tout d'abord, le droit au travail a explosé. L'arme de la dette a inversé la tendance historique à l'amélioration continue de la position des femmes sur le marché du travail depuis les années 1980. Désormais, c'est la régression, non pas passagère, mais historique. Avant la crise, le chômage des femmes s'élevait à 12 %, désormais, il s'élève officiellement à 29-30 %. Et, pour les jeunes femmes de 15-24 ans, il atteint 61% ... une vraie catastrophe pour elles, qui réalisent qu'elles n'ont plus d'avenir ! Désormais, il y a déjà énormément plus de personnes inactives - surtout des femmes - que d'actives. Et un tiers de celles qui travaillent ne sont pas payées. Dans les supermarchés, souvent les vendeuses sont payées en espèces.

Quant au droit à la libre maternité ou au libre choix de décider si on veut avoir des enfants, il est lettre morte : Quelle ironie de l'histoire ! Il y a quarante ans, on se battait contre la maternité forcée, aujourd'hui, on nous refuse le droit d'avoir un enfant... La pauvreté, la misère, l'insécurité ont déjà provoqué 15 % moins de naissances. 3.000.000 des Grecs sans couverture maladie doivent payer désormais l'accès aux soins, qui sont commercialisés et privatisés.

Un exemple : L'accouchement n'est plus gratuit depuis longtemps, mais maintenant il coûte cher, très cher : 800 euros et 1600 pour la césarienne. Voilà ce qu'en dit l'Ordre des Médecins Grecs - plutôt conservateur - dans un communiqué récent : « C'est un drame quotidien, les femmes enceintes qui viennent accoucher par césarienne et ne le peuvent pas parce qu'elles ne peuvent pas payer ». « Ces femmes doivent alors accoucher dans la rue, encourageant ainsi le risque de mourir ou de donner la vie à un enfant infirme à vie ». En plus, même celles qui peuvent payer « accouchent dans certains hôpitaux sans la présence de gynécologue parce qu'il y a manque de personnel en raison des coupes budgétaires » !...

Le hold-up du siècle ! Mais, il y a pire que ça. Tout l'État Providence grec est bel et bien détruit. Le résultat est que tous les services publics assumés auparavant par l'État, des jardins d'enfants aux hospices des gens âgés et même les soins médicaux sont maintenant pris en charge par... les femmes en famille ! Et tout ça gratis, sans même qu'on reconnaisse ce travail impayé. Travail d'une valeur vraiment astronomique dans ce qu'on pourrait à juste titre appeler ...le plus grand hold-up du siècle ! L'énorme somme d'argent ainsi économisée par cette typique opération néolibérale va directement au paiement de la dette. Pourquoi ? Parce que, selon le dogme néolibéral, il faut donner la priorité absolue à la satisfaction des crédateurs et des banquiers et non pas aux besoins élémentaires des citoyens ! Avez-vous jamais entendu parler de tout ça ? Non, personne ne prend la peine même de mentionner ce hold-up colossal de plusieurs centaines de milliards d'euros.

Alors, c'est un fait que seules les premières et principales victimes de cette opération, c'est-à-dire nous les femmes, pouvons parler, dénoncer et surtout mobiliser et lutter contre ce hold-up. Car il ne s'agit pas seulement de plus en plus de travail impayé, mais aussi et surtout d'une attaque générale contre les droits que nous avons obtenus grâce à nos luttes ces 40 dernières années.

Mais il y a plus. Une telle privatisation des services publics, grâce au travail impayé des femmes, doit être justifiée idéologiquement afin qu'elle soit acceptée. C'est pourquoi les femmes doivent être présentées comme «naturellement» dédiées à leurs familles, à leurs maris et leurs enfants, à leurs travaux ménagers. Pourquoi ? Parce que, ils disent, c'est ça leur «mission», être les servantes des autres et, dans notre cas présent, d'être le substitut de l'Etat Providence désormais démantelé.

Vous connaissez très bien le nom de cet emballage idéologique, de cet alibi idéologique : Son nom est patriarcat, la pire espèce du bon vieux patriarcat qui va maintenant la main dans la main avec la plus récente et à la fois la plus barbare expression du capitalisme néolibéral... Ce mariage du capitalisme et du patriarcat se traduit par quelque chose de concret : Que nous avons juste un choix, servir ! Servir, prendre soin, nourrir, nettoyer nos gosses, les personnes âgées, nos fils, frères et maris au chômage, tous ceux qui ne peuvent plus avoir leur propre appartement et sont obligés de se regrouper dans la même maison.

Mais, s'agit-il simplement d'un retour au foyer ? A un retour aux années cinquante, avant les acquis féministes, à un modèle de famille basée sur le couple où l'homme travaillait à l'usine et la femme à la maison ? Il n'est pas à exclure que le crash social, qu'une société de chômeurs sans état social, sans société civile, engendrent une famille qui tend à régresser vers une forme plus archaïque de vie communautaire, vers une espèce de tribut où les droits individuels n'existeraient plus du tout pour nous.

Pourquoi ce gâchis humain ? Pourquoi tout ça ? Parce que cet argent devrait aller en priorité et automatiquement au paiement de ses créanciers ! Mais, vous allez nous demander, pourquoi tout ça ? A quelle logique obéissent ces politiques qui sèment la misère et détruisent toute une société. Pourquoi ce gâchis humain ? Notre réponse est catégorique : Parce qu'il ne faut plus satisfaire en priorité les besoins de citoyens, mais ceux des créanciers et des banquiers !

Oui, c'est en février 2012 que l'Eurogroupe, c'est-à-dire ceux qui gouvernent actuellement l'Europe, ont imposé à la Grèce, non seulement d'inscrire dans sa Constitution la priorité absolue des créanciers, mais aussi la mesure hallucinante d'instituer un compte bancaire bloqué au Luxembourg où sera déposée la soi-disant « aide » de l'Europe à la Grèce... que la Grèce ne pourra pas toucher.

Ceci constitue une véritable contre-révolution d'intérêt planétaire. Pourquoi ? Parce que, depuis toujours jusqu'à ce fatidique février 2012, le Droit International se fondait sur un principe intangible, celui de « l'État de Nécessité » qui impose aux gouvernements du monde de donner la priorité à la satisfaction des besoins fondamentaux de leurs citoyens, c'est-à-dire à la Santé, à l'Éducation, à l'aide aux plus démunis, etc. Ce qu'a imposé l'Eurogroupe à la Grèce ne concerne pas seulement la Grèce mais tout le monde !

Pourquoi ? Parce qu'il constitue un précédent qui vise à détruire le principe de l'État de Nécessité et à le remplacer par celui de la priorité des créanciers. C'est comme s'ils nous disaient cyniquement : vous pouvez mourir, nous on s'en fout car la seule chose qui nous intéresse, c'est servir les intérêts des créanciers et rien d'autre.

Et l'avenir de la démocratie en Grèce et en Europe ? Cependant, ces politiques n'ont pas pour seul résultat l'appauvrissement monstrueux des Grecs. En réalité, ces politiques sont aussi en train de tuer l'avenir de la démocratie en Grèce et en Europe. Elles font naître un monde de violence aveugle, un monde sans règles, une jungle où le pire est possible. Ce monde prépare le terrain pour l'extrême droite et les fascistes, pour leurs crimes contre les libertés, les minorités nationales et sexuelles, leur haine contre les femmes et les droits féministes.

Est-ce que la Grèce deviendra aussi le laboratoire des violences totalitaires ? Non seulement nous sommes en train de vivre une sorte d'accoutumance à la vie violente, à l'indifférence pour la vie humaine, mais c'est aussi la politique qui devient de plus en plus violente tandis qu'on met en cause des conquêtes comme l'interdiction de la torture d'État qui se banalise.

Pour gagner les élections en mai, quelques jours avant les élections, deux ministres sociaux-démocrates, tristement célèbres pour la répression sauvage des manifestations contre la Troïka et le démantèlement du système de santé, ont mis en scène le triste spectacle d'un véritable lynchage public des femmes prostituées séropositives - étrangères croyaient ils. En faisant paraître leurs photos sur le Net et la télévision, les autorités appelaient la population à la délation pour faire arrêter celles qui, selon ces ministres, « constituent une bombe sanitaire à horlogerie », « polluent

la société de maladies contagieuses » et donnent la mort par le sida aux pères de famille grecs. Ces mesures ont été votées par le Parlement grec et l'opinion publique s'est une fois de plus habituée à la haine raciale et sexiste.

D'autre part un député du parti néo-nazi « Aube Dorée » a attaqué deux femmes députées de gauche dans le studio durant une émission transmise en direct pendant la période électorale au printemps dernier. Cet acte de violence, au lieu de susciter l'indignation et la réprobation, a au contraire suscité une grande vague de sympathie populaire et a contribué au succès électoral de l'Aube Dorée, qui est aujourd'hui le troisième parti, selon tous les sondages. Qualifiant les immigrés de « sous-hommes » en pleine séance du Parlement grec, ce même parti néo-nazi a déjà à son actif plusieurs assassinats d'immigrés ainsi que d'attaques meurtrières contre les Roms, les homosexuels, les militants de gauche ou les minorités nationales ! Et, évidemment, puisqu'elle prône l'accès aux droits sociaux - crèches, nourriture, soins médicaux, solidarité - seulement pour les grecs, l'Aube Dorée attaque périodiquement des crèches ou même des hôpitaux avec l'objectif déclaré de mettre à la porte manu militari les « étrangers » afin de faire de la place aux Grecs !

Que faire avant qu'il ne soit pas trop tard ? Comment résister au fléau néolibéral et à la montée fasciste et totalitaire ? Comment affronter le chantage de la dette et ces mesures d'austérité cauchemardesques, comment nous défendre contre la violence ? D'abord, nous avons un besoin urgent de ne pas rester seules. Nous avons besoin d'aide, de solidarité active des mouvements sociaux et les féministes en Europe. Il faut que chacune de nous, dans nos pays respectifs, se batte contre les mêmes politiques liberticides d'austérité inspirées et appliquées par les mêmes ennemis. En somme, il faut résister toutes ensemble, par delà les frontières nationales. Oui, il faut le dire haut et clair : nous devons bâtir un mouvement féministe européen de masse contre l'austérité mais aussi contre la dette illégitime qui est à la racine de nos malheurs.

Sonia Mitralia, membre de l'Initiative des femmes contre la dette et les mesures d'austérité, Grèce, Comité grec contre la dette et du CADTM international.

TEXTES

9 - La pilule dure à avaler - ANCIC

Nous, professionnels de la contraception et de l'IVG réunis au sein de l'ANCIC Association Nationale des Centres d'Interruption de grossesse et de contraception, nous alarmons de la polémique actuelle autour de la pilule. Elle discrédite la contraception, faisant oublier que la pilule a permis une amélioration de la santé et de l'espérance de vie des femmes depuis plusieurs décennies en diminuant le nombre de grossesses par femme. Les femmes et les couples, inquiétés par les médias, en sont les premières victimes. Nous rappelons que les risques vasculaires sont encore plus élevés en cas de grossesse et qu'il n'y a aucune urgence à arrêter une pilule, dont la prescription a été faite par un professionnel qui a tenu compte des contre-indications à son usage.

Conformément aux recommandations des agences nationales de santé, nous rappelons également qu'il n'y a aucune justification médicale à prescrire en première intention des pilules de 3^{ème} et 4^{ème} génération et nous incitons les utilisatrices à consulter afin de modifier leur prescription pour d'autres types de pilule à moindre risque, ou pour une autre contraception, celle-ci ne se limitant pas seulement à la pilule.

La complexité du débat et le discrédit de certains médecins « leaders d'opinion » dénoncés dans la presse, aggrave la perte de confiance des utilisatrices de la pilule. Si notre association dénonce la communication de l'industrie pharmaceutique qui s'apparente plus à du marketing qu'à une information objective reposant sur des études scientifiques, elle n'a pas pour autant la volonté d'accuser nommément des médecins qui, pour la plupart, ont pensé apporter la contraception la plus adaptée à leurs patientes.

Il est du devoir des pouvoirs publics, en concertation avec les sociétés savantes et les organisations de médecins, de trouver les moyens d'assurer une formation des professionnels de santé totalement indépendante des firmes pharmaceutiques afin de rétablir la confiance des patients envers les prescripteurs et de leur permettre un choix libre et éclairé de leur contraception. L'ANCIC défend depuis sa création le droit à l'avortement et à la contraception pour tous et revendique la prise en charge à 100 % de l'ensemble des moyens de contraception apportant un bénéfice validé par des études scientifiques indépendantes.

10 - Pilules, pas de panique : il faut le redire ! - MFPF

Chaque semaine, chaque jour presque, sont mis en avant les dangers d'une pilule puis d'une autre... sans que jamais ne soient évoquées les conséquences d'un arrêt brutal de contraception, en l'occurrence une grossesse non prévue ! Résultats : peur et méfiance ! On en oublierait presque que la pilule est d'abord un moyen de contraception efficace et, un vrai progrès pour les femmes et les hommes qui choisissent de vivre une sexualité libre et épanouie ! Que c'est le choix des femmes de maîtriser leur fécondité, de décider si et quand elles veulent être mères ou pas !

Sans vouloir minimiser les situations dramatiques et douloureuses vécues par les familles qui déposent plainte, Le Planning Familial s'interroge sur la façon dont se fait l'information aujourd'hui. En France, en Europe et dans le monde, ces droits des femmes à disposer de leur corps sont toujours malmenés : 222 millions de femmes dans le monde n'ont toujours pas accès aux services de planification familiale et une femme meurt toutes les 8 minutes des suites d'un avortement clandestin, faute de cet accès aisé à la contraception et à un avortement sûr et légal...

Qui se soucie aujourd'hui de l'inapplication de la loi française de 2001 ? Qui se soucie que l'information et l'éducation à la sexualité manquent de moyens, que des méthodes de contraception toujours mal ou pas remboursées, que l'accès à la contraception définitive soit souvent refusé et qu'il manque de lieux d'accueil pour les jeunes sur les territoires ?

Chaque femme, chaque homme, sans condition de situation ou de ressources doit pouvoir exercer le droit de choisir une contraception adaptée et remboursée, en toute confiance, après avoir reçu une information claire et objective sur les avantages et les risques de l'ensemble des moyens de contraception. Tous les jeunes doivent pouvoir accéder à cette contraception de manière gratuite, confidentielle, autonome et responsable : 59 % des 15-17ans utilisent un préservatif non remboursé comme moyen de contraception, parfois en association avec la pilule dans 15 % des cas. Ce sont les conditions nécessaires à l'exercice de ce droit fondamental.

L'accès à une information claire, complète et en toute transparence est une responsabilité de l'Etat. Il lui appartient donc de veiller à la formation des professionnels et à l'information du grand public sur tous les moyens de contraception, la pilule bien sûr, mais aussi tous les autres, d'autoriser ou non la mise sur le marché de ces produits, de faire les recommandations auprès des prescripteurs et de veiller à leur application.

Garantir à toutes et tous l'accès en toute sécurité et sans jugement à l'information, à toutes les méthodes de contraception et à l'avortement, est un combat universel ! Les droits sexuels sont des droits fondamentaux et, au-delà d'une question prioritaire de santé publique, il s'agit bien d'autonomie, de liberté, d'indépendance, dans le respect des différences. Droit à l'information et droit de choisir vont ensemble ! A quand une véritable campagne d'information sur tous les moyens de contraception ? A quand des messages clairs, objectifs, cohérents et rassurants ?

11 - Un accord qui oublie l'égalité femmes - hommes - Christiane Marty, Pierre Khalfa, Julie Muret, Maya Surduts

La ministre des Droits des femmes, Najat Vallaud-Belkacem, se félicite (1) de l'«avancée décisive» qu'aurait constituée, sur la question du temps partiel, l'accord social du 11 janvier signé entre le

patronat et des syndicats représentant une minorité de salarié-es. Avant de commenter ce point, une remarque préalable s'impose. Un accord est un tout et il est pour le moins curieux de se féliciter d'un point particulier sans se prononcer sur l'équilibre général du texte. Or, les « nouveaux droits pour les salariés » qui y sont contenus ont pour caractéristique d'être de portée limitée, comportent nombre de dérogations qui en bornent sévèrement l'application, et de nombreuses dispositions qui en permettent le contournement. Par contre, les mesures en faveur des entreprises amoindrissent considérablement les droits des salarié-es et représentent une régression sociale de grande ampleur...

Ensuite, il est surprenant que la ministre des droits des femmes s'en félicite alors que, précisément, le thème de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes était absent des négociations sur l'accord, contrairement à la feuille de route issue de la Conférence sociale de juillet 2012 ! Ne pas avoir intégré cette question dans une négociation sur la sécurisation de l'emploi est navrant, dans la mesure où la précarité de l'emploi frappe particulièrement les femmes, de manière structurelle : elles sont prépondérantes dans le temps partiel ; leurs taux de chômage, taux de sous-emploi et taux de CDD sont toujours supérieurs à ceux des hommes. Elles représentent 75 % des bas salaires.

De tous ces aspects, l'accord n'intègre que - partiellement - le temps partiel. Il introduit une durée minimale d'activité fixée à 24 heures par semaine. Ce serait effectivement une avancée... si le texte ne prévoyait pas nombre de dérogations ! Citons, par exemple, celle qui concerne les salariés des particuliers employeurs, tout de même 1,6 million de personnes.

Or, le problème, avec le temps partiel, concerne tout autant l'amplitude des journées (tôt le matin, tard le soir), morcelée par des coupures non rémunérées (ces pauses sont le plus souvent des temps morts car les temps de transport souvent longs ne permettent pas de rentrer au domicile), des horaires qui varient souvent avec des délais de prévenance courts, qui rendent difficile l'organisation de la vie quotidienne. De plus, le temps partiel est souvent imposé par les employeurs, à qui il est certes très profitable, mais il est très néfaste pour les salarié-es.

Rien n'a donc été prévu pour limiter toutes ces mauvaises pratiques. Et il y a pire : l'accord envisage la légalisation d'une pratique condamnée par les juges et l'inspection du travail : celle dite des «avenants temporaires», appelés ici «compléments d'heures», par laquelle certains employeurs, en particulier dans la propreté, la grande distribution ou les services à la personne, font conclure au salarié à temps partiel des avenants qui augmentent temporairement leur temps de travail avant de le ramener à la durée initiale du contrat ou à moins. Cette pratique vise à permettre l'adaptation permanente de la durée du travail du salarié aux aléas de l'activité de l'entreprise, à s'exempter du respect des limites fixées par la loi (heures complémentaires et durée légale) et/ou du paiement des heures complémentaires. Et elle a été clairement sanctionnée par la Cour de cassation, en particulier en 2010.

Alors oui, Najat Vallaud-Belkacem a raison de dire que le temps partiel est l'une des causes majeures des inégalités entre les femmes et les hommes. Mais elle a tort de se réjouir de cet accord qui ne s'en est pas préoccupé. Elle n'en fait qu'une lecture partielle et donc partielle. Cette attitude renvoie plus largement à celle du gouvernement qui, face à un accord aussi manifestement déséquilibré, a choisi de s'en faire le VPR afin de forcer sa majorité parlementaire à le voter.

Christiane Marty Conseil scientifique d'Attac, Julie Muret Porte-parole d'Osez le féminisme !, Maya Surduts Porte-parole du Collectif national droits des femmes, Pierre Khalfa Coprésident de la Fondation Copernic.

12 - Les parlementaires interpellés au sujet d'une directive discriminatoire et sexiste de la FIFA - LIDF - la CLEF - Femmes Solidaires

La Ligue du Droit International des Femmes, la CLEF et Femmes Solidaires ont demandé aux député-es de réagir à la circulaire du 25 octobre 2012 de la FIFA levant l'interdiction du port du foulard islamique sur les terrains de football. Ce texte est scandaleux à plus d'un titre :

- En ce qu'il modifie de façon discriminatoire la loi 4 du règlement sur la tenue des footballeurs, jusque là fixée indifféremment pour hommes et femmes, puisqu'il précise que cette mesure ne s'appliquera qu'aux femmes ;
- En ce qu'il contrevient à l'interdiction de toute expression politique ou religieuse sur le terrain, règle qui s'est appliquée avec rigueur aux footballeurs, dont certains ont été réprimandés pour avoir manifesté leur appartenance à une religion ;
- En ce qu'il révèle l'esprit commercial de l'opération, l'adresse des fournisseurs de foulards agréés étant intégrée dans la circulaire.

Madame Catherine Coutelle, présidente de la délégation aux droits des femmes de l'Assemblée Nationale, ainsi que de nombreux députés de toutes couleurs politiques, ont réagi et posé des questions écrites à la ministre des Sports, Madame Fourneyron. Madame Gonthier-Maurin, présidente de la délégation aux droits des femmes du Sénat, a fait savoir qu'elle posera une question orale à la ministre. Au delà de ces interpellations, c'est la question du respect des principes de neutralité et de non discrimination inscrits dans les règlements sportifs, principes qui garantissent le caractère universel du sport, dépourvu de tout particularisme, qui est posée.

L'inquiétude des associations signataires est d'autant plus grande que Madame Fourneyron a annoncé avoir transféré la compétence du ministère en matière de stratégie internationale au CNOSF. Or, le CNOSF n'a jamais osé discuter les positions du CIO lorsqu'elles se trouvaient en violation flagrante de l'esprit et de la lettre de la charte olympique. Le CNOSF s'est incliné sans gloire devant le refus opposé aux athlètes français par le CIO de porter un insigne « Pour un monde meilleur » aux JO de Pékin, au motif qu'il exprimerait une opinion politique... Alors que dans le même temps, le CIO encourageait la présence d'athlètes arborant leur religion, cédant aux exigences de l'Iran et des pays du Golfe, ce dont a encore témoigné la triste et ridicule apparition de la judoka saoudienne aux JO de Londres en juillet dernier, et la présence de 17 délégations avec des femmes voilées.

13 - La vie sexuelle et affective des personnes handicapées doit se faire dans la dignité - FDFA - La CLEF

Les personnes handicapées veulent exercer leur liberté de choix de partenaire et pouvoir développer leurs propres relations amoureuses. La CLEF, Coordination française pour le lobby européen des femmes, s'engage pour un environnement les favorisant et respectueux de leur dignité. Le handicap ne déshumanise pas. Les personnes handicapées sont des personnes avec un corps, un cerveau, un sexe, des sentiments, des désirs, une pensée...

Jouer sur la commisération pour exprimer la détresse affective et sexuelle des personnes handicapées et y répondre par la marchandisation des corps en proposant des aidant-es sexuel-les est une fausse solution, réductrice et de facilité. Une fausse solution qui résulterait en une plus grande exclusion et invisibilité par la création d'un service spécifique pour «ces pauvres handicapé-es» ainsi marginalisé-es.

L'«achat de services sexuels» s'inscrit, selon la CLEF, dans la continuité de la prostitution, source de contraintes et de violences, domination du corps de l'autre par l'argent. Qu'est-ce qui justifierait que des femmes - la demande est essentiellement masculine - mettent encore une fois leur corps à la disposition des hommes, avec toutes les dérives potentielles que l'on connaît. Après plusieurs années, cette pratique est d'ailleurs questionnée en Suisse et aux Pays Bas.

Faire venir au sein d'un service hospitalier, d'un centre ou d'une institution pour personnes handicapées, une ou un assistant-e- sexuel-le au même titre que le/la médecin, l'infirmier-ère, le/la kinésithérapeute ou l'aide-soignant-e, et rémunérer ses «services» serait passible de la loi contre le proxénétisme. De même que recourir à des personnes prostituées. Un «ajustement» de cette loi ne saurait être justifié alors que la France est engagée dans la lutte contre les violences faites aux

femmes et le trafic des êtres humains.

Une solution serait plutôt que, dans les institutions, les rencontres entre deux personnes, les relations consenties entre pensionnaires soient autorisées et que des chambres soient mises à disposition des couples. Changeons le regard de la société et ouvrons l'environnement afin de multiplier les opportunités de rencontres. Ainsi les personnes handicapées pourront gérer leur vie affective et sexuelle dans le respect de leur dignité et de celle de l'autre.

14 - Drame de Port Royal : pour les conditions d'un exercice serein - SYNGOF/Avenir Hospitalier

La mort in utero d'un enfant appelle avant tout la compassion pour les jeunes parents endeuillés, ainsi que pour une équipe soignante de qualité bouleversée ... Les années écoulées ont vu de nombreuses restructurations de maternités, pas toujours accompagnées pour les femmes des moyens matériels et humains qu'elles méritent. L'alourdissement constant des charges administratives, la multiplication des tâches et des contrôles a longuement été dénoncée par les soignants et relayé par Avenir Hospitalier lors de la mission Pacte de confiance : la difficulté à préserver suffisamment de temps, et de sérénité auprès des patients est vécue comme un authentique facteur de risque d'accident.

Sans préjuger des conclusions de l'enquête menée à Port Royal, un état des lieux - réellement médical - des moyens disponibles pour accueillir les femmes enceintes, ainsi qu'une nouvelle campagne d'information sur la pertinence de leur orientation fonction du déroulement de leur grossesse (maternité de niveau 1,2 ou 3) apparaissent comme indispensables.

Surtout, il est urgent de redonner aux soignants le temps de soigner ... Tout particulièrement en obstétrique, le risque zéro n'existe pas, mais tendre vers ce risque zéro est un devoir, et un engagement sincère de toutes les équipes obstétricales au côté des parturientes et de leurs familles.

Le SYNGOF/Avenir Hospitalier rappelle son attachement au respect des acteurs, à des conditions d'exercice permettant sécurité, qualité et sérénité, en dehors des suppressions venues des contraintes extérieures loin du cœur du soin.

15 - Sciences-Po Bordeaux : huit étudiants convoqués par la direction pour sexisme - Nathalie Brafman

« Pour ou contre le viol collectif ? », « Pour ou contre l'excision ? », « Les lesbiennes sont des salopes » , « Les féministes sont des lesbiennes »... Huit étudiants de Sciences-Po Bordeaux étaient convoqués mercredi 6 février à 17 heures à un entretien préalable à un éventuel conseil de discipline. La direction de Sciences Po Bordeaux envisage aussi de porter plainte.

De quoi s'agit-il ? Ces huit étudiants de première, troisième et quatrième année, avaient « liké » une page ouverte sur Facebook intitulé "Osez le masculinisme, créée dans l'après-midi du 22 janvier 2013. « Cette page propageait des contenus sexistes, injurieux et homophobes », a indiqué le directeur de Sciences-Po Bordeaux, Vincent Hoffmann-Martinot. Elle détournait la page Facebook d'une association interne à l'établissement, baptisée A-Bord, une association de réflexion et de débat sur le genre.

L'affaire avait néanmoins commencé un peu avant. En décembre, quelques élèves, pour répondre à la création de cette association, ouvrent une page sur Facebook « Osez le masculin à Scpobx ». L'humour est pour le moins graveleux : « Même entre nos murs, nous sommes devenus minoritaires ! Réagissez et sauvegardez vos postes, usez de la cooptation. La parité enferme l'homme dans sa condition sexuelle et le réduit à un pénis. Pourquoi devrions-nous céder notre place sous prétexte d'être né avec un troisième membre ? », était-il écrit.

Les auteurs de cette page appelaient à organiser une « Erection-Débat sur le Japon Bolivarien ».

« En partenariat avec les phallus de Sciences- Po Bordeaux, Osez le Masculisme vous propose une première érection - débat sur les problématiques liées au bukkake dans le Japon bolivarien ». Le bukkake ? Kesako ? Selon Wikipédia, dans les films pornographiques, ce terme désigne la représentation d'une pratique sexuelle de groupe consistant à une éjaculation collective par un groupe d'hommes sur une femme ou un homme. « A cette occasion, nous projeterons des vidéos (...) pour que vous en sachiez plus sur cette coutume qui devrait être obligatoire avant le mariage ». « Nous avons découvert ce groupe quelques jours avant notre propre projection-débat prévue le 24 janvier, a expliqué à L'Express, Sarah, la présidente d'A-Bord. Les commentaires étaient extrêmement violents et on craignait des incidents. Mais, finalement, la projection s'est bien passée, ils n'ont sûrement pas osé passer à l'acte ».

Le 24 janvier, la direction exigeait que son ou ses auteurs supprime (nt) cette page dans les meilleurs délais. Sommaton restée sans réponse. Le lendemain, la direction engageait une procédure auprès de Facebook. « Nous avons fait valoir le fait que cette page utilisait le logo Sciences Po Bordeaux qui est déposé à l'INPI. Cet argument a suffi à faire fermer la page », explique-t-on dans l'établissement. « La page incriminée se composait d'une dizaine de posts et a compté, au maximum de son activité, 70 amis », affirme Vincent Hoffmann- Martinot.

Un collectif antisexiste à Bordeaux a immédiatement demandé l'exclusion de ces étudiants. « Il existe un droit à la défense, indique Jean Petaux, professeur et par ailleurs responsable de la communication de Sciences Po Bordeaux. Mais on ne va pas exclure des étudiants parce qu'ils ont ''aimé'' un post ! ». « Il n'est pas question de céder aux injonctions de blogueurs en mal de buzz et à la pression médiatique qui inciteraient à punir aveuglément pour l'exemple. Si des sanctions doivent être prises, elles le seront », a souligné Vincent Hoffmann-Martinot.

Comme dans bon nombre d'écoles, ce genre d'humour semble avoir un certain succès... A Sciences Po Bordeaux, l'équipe de volley masculin s'appelle depuis des années les « violleyeurs ». Celle de rugby féminin : « mi-putes, mi-soumises ».

Le collectif anti sexiste de Bordeaux a vertement critiqué la direction de l'établissement qui, selon lui, aurait minimisé la portée de l'événement. "Il ne s'agirait rien de moins que de blagues potaches de garçons immatures. Des blagues de « puceaux » en somme, qui trouveraient là un défouloir », écrit le collectif dans un communiqué de presse. Il rappelle par ailleurs que c'est le dernier IEP à avoir proposé à ses étudiants-es un enseignement sur le genre, réservé au Master 2.

16 - Parisiennes: vous pouvez porter un pantalon (enfin !) - Les Désobeissantes

Chères Parisiennes, depuis le 31 janvier 2013, vous avez le droit de porter un pantalon. Oui, le droit. Comme le souligne Le Parisien, «il aura fallu attendre la date du 31 janvier 2013 pour que le Ministère des Droits des Femmes n'abroge - de façon implicite - l'"ordonnance concernant le travestissement des femmes" qui leur faisait encourir, depuis plus deux siècles, l'emprisonnement». En 2010, le blog Antiblogue la Mode revenait sur cette interdiction que beaucoup ignoraient et qui remontait à la Révolution française, plus précisément d'une ordonnance de police du 26 brumaire an VIII - 17 novembre 1799 - signée par le préfet de police de Paris.

«Révolutionnaires, les amazones de 1789 tentèrent le port de la culotte en signe d'égalité, mais elles ne furent guère suivies. Théroigne de Méricourt fut dénudée et fouettée ; Olympe de Gouge finit guillotinée en 1793 pour ses idées (égalité des sexes) et ses vêtements. Face à ces soubresauts de révolution pas seulement d'ordre symbolique, le préfet de Paris, Dubois, décide en 1800 de prendre des mesures pour remettre les femmes dans le droit chemin - 16 brumaire an IX. Le préfet réagit parce que « beaucoup de femmes se travestissent » et ordonne que : Toute femme, désirant s'habiller en homme, devra se présenter à la Préfecture de police pour en demander l'autorisation ; Cette autorisation ne sera donnée que sur le certificat d'un officier de santé...»

Le débat avait refait surface en 2003 avec un député UMP, Jean-Yves Hugon, rappelait Antiblogue

la Mode, qui avait demandé à la ministre déléguée à la parité, Nicole Ameline, de modifier l'ordonnance de 1800 qui fit que George Sand - originaire de l'Indre comme le député - devait demander une autorisation pour porter le pantalon. La ministre répondit que « la désuétude est parfois plus efficace que l'intervention ».

En 2010, Rue89 rappelait qu'«en 1892 et 1909, si l'on en croit l'AFP, deux circulaires préfectorales auraient autorisé les femmes à se couvrir les jambes sous certaines conditions: "Si la femme tient par la main un guidon de bicyclette ou les rênes d'un cheval."»

Le Parisien explique que, cette fois-ci, la demande d'abrogation a été déposée par le sénateur UMP de la Côte-d'Or Alain Houpert, en juillet 2012, devant le ministère des droits des femmes. « Six mois plus tard, une réponse affirmative est inscrite au Journal officiel : "Cette ordonnance est incompatible avec les principes d'égalité entre les femmes et les hommes qui sont inscrits dans la Constitution et les engagements européens de la France (...) De cette incompatibilité découle l'abrogation implicite de l'ordonnance du 7 novembre qui est donc dépourvue de tout effet juridique et ne constitue qu'une pièce d'archives, conservée comme telle par la Préfecture de police de Paris", écrit ce ministère».

COLLOQUES, DÉBATS, RÉUNIONS

17 - Débat autour du livre « Un siècle de travail des femmes en France » - Margaret Maruani
- 7 février

Fatima Lalem adjointe au Maire de Paris, Margaret Maruani du MAGE et Maya Surduts du CNDF ont le plaisir de vous inviter au débat autour du livre « Un siècle de travail des femmes en France » de Margaret Maruani, directrice de recherche au CNRS, dirigeante du réseau de recherche « Marché du travail et Genre » (MAGE) et Monique Meron statisticienne, administratrice de l'INSEE.
Jeudi 7 février 2013 à 17h00, Salle de Conférence Jean Dame, Entrée par le centre sportif, 17 Rue Léopold Bellan, 75002 Paris

18 - Journées Intersyndicales Femmes - 25 et 26 mars

Les 25 et 26 mars 2013 se tiendront à Paris les 16^{ème} Journées Intersyndicales Femmes - FSU - Solidaires - CGT. 4 thèmes sont retenus :

- Femmes et austérité en Europe : Esther Jeffers - économiste - Attac France) ; Magda Alves - Marche Mondiale des Femmes - Portugal ; Sia Anagnostopoulou - professeure Université Panthéon Athènes ;

- Corps, images de soi, publicités sexistes : Christine Bard - auteure notamment de « Ce que soulève la jupe : identités, transgressions, résistances » et « Une histoire politique du pantalon » ; professeure d'histoire contemporaine Université d'Angers ; Chris Vientiane - auteure avec Sophie Pietrucci et Aude Vincent de « Contre les publicités sexistes » ;

- Stéréotypes et égalité professionnelle · Caroline De Haas- Fondatrice de Osez le Féminisme, conseillère de Najat Vallaud-Belkacem ; Interventions de la CGT, FSU, Union syndicale Solidaires ;

- Femmes face à l'Extrême droite : Documentaire : « Populisme au féminin » ; Marco La Via, Hanna Ladoul, Matthieu Cabanes réalisateurs de ce documentaire ; Sylvain Crepon - sociologue, Université Paris-Ouest-Nanterre, auteur du livre « Enquêtes au cœur du nouveau Front national ».

Inscrivez-vous auprès de vos syndicats !

Bourse du Travail de Paris, 85 rue Charlot, 75003 Paris, Métro République ou Filles du Calvaire

19 - « Entrepreneuriat des femmes africaines dans le contexte international » - CADE - ENDA-Tiers-Monde - AFIC-Coparents Diaspora - Paris -13 février

L'entrepreneuriat féminin contribue utilement au développement des pays africains. Les initiatives

se situent dans des secteurs d'activité qui varient de l'agriculture à l'industrie, de la communication, des métiers d'art aux services... Bien que les grandes entreprises soient encore majoritairement dirigées par des hommes, des études de terrain (pays d'Afrique de l'Ouest ou d'Afrique Centrale) montrent le courage et la capacité des femmes à innover et à constituer des réseaux. Une des originalités de ces entreprises féminines est leur volonté de travailler ensemble de manière cohérente; cela participe à leur visibilité et à leur poids dans l'économie et le développement du pays.

La multiplication des associations de femmes entrepreneurs et les programmes de financement et de formation accordés par des ONG ou des gouvernements occidentaux devraient être davantage encouragés, car les femmes se heurtent toujours à certains freins socio-culturels. Comment parvenir à lever la réticence des banques à l'égard des femmes, considérées comme « un mauvais risque » alors même qu'en comparaison de leurs homologues masculins, elles ont largement fait preuve d'une meilleure gestion en matière de micro-crédits. Au Ghana, par exemple, la plupart des dirigeantes ne peuvent s'agrandir faute de crédits et d'accès aux nouvelles technologies.

Les femmes ont su s'adapter à d'autres secteurs que ceux dans lesquels elles étaient cantonnées (secteur informel)

Au-delà des normes juridiques, l'image de la femme entrepreneur doit évoluer, aujourd'hui elle est altérée par les préjugés, les conventions sociales (dans beaucoup de pays dont le Togo, une femme mariée se doit de rester ou de donner priorité au foyer, elle est mal vue en compagnie d'hommes d'affaires ou d'entrepreneurs). La femme entrepreneur sera moins secondée, moins soutenue, elle doit répondre au double défi du travail ménager et du travail professionnel.

- L'évolution des garanties offertes aux femmes existe néanmoins : quelles sont les conditions nécessaires pour en bénéficier que ce soit dans les pays d'Afrique de l'Ouest, centrale... ?
- Comment élargir aux femmes africaines l'accès au réseau de financement, que ce soit en ville ou à la campagne ?
- Les relations hommes-femmes dans le monde de l'entreprise sont-elles centrées autour de la dualité ou la complémentarité ?

Pour le continent africain plus qu'ailleurs, la recherche de justice et d'égalité par le « féminisme » est outre sa légitimité un outil de développement nécessaire tant les carences sont grandes et les besoins immenses. Un changement des mentalités devrait s'opérer avec la prise de conscience pour la société, particulièrement pour les hommes, d'avoir à vaincre la peur de la rivalité féminine. La revendication de droits pour les femmes est mal perçue car leur perception se limite à la hauteur du foyer, de la relation homme femme au détriment de la libération et de l'exploitation des ressources et des énergies de l'ensemble des citoyen-nes.

* UEMOA - Union économique et monétaire ouest-africaine

Intervenantes : Marietou Dicko, créatrice de mode Présidente de Mode Art Culture et Développement ; Lydie Loubao-Chaise, réalisatrice Présidente de Femmes contemporaines ; Habibatou Maïga, juge ; Nana Ascofaré artisan de Tombouctou ; *Animatrice* : Sylvie Koffi, journaliste à Radio France Internationale

Mercredi 13 février 2013 de 18 h à 20h, Maison des associations, 22 rue de la Saïda - Paris 15^{ème}, Métro : Convention, Tram T3a et Bus 89 - arrêt Georges Brassens.

L'accès à cette rencontre-débat est gratuit. Inscription obligatoire. Si vous souhaitez y participer s'inscrire sur : <http://www.afrique-demain.org>

Coordination Française Marche Mondiale des Femmes, 25/27 rue des Envierges, 75020 Paris ;
Tel : 0144621204 ou 06 80 63 95 25, mail : marchfem@rezisti.org ; site : <http://www.mmf-France>